

Les étapes

AG N

- Choix du type d'audit
Choix de l'entreprise qui va réaliser l'audit

AG N+1

Choix d'un scénario à étudier pour une MO
- Choix de l'option accompagnement financier

AG N+2

- Choix des options de travaux

Audit énergétique

- Conception
 - Choix de la nouvelle image de la Résidence
 - Sélection matériaux, couleurs, matériels, options...
 - Validation des documents de consultation par un bureau de contrôle
 - Validation du projet architectural par la Mairie
 - Réunions d'information copropriétaire: image projet, financement global
- Consultation des entreprises
 - Choix des entreprises à consulter avec le conseil, syndical et le syndic
 - Au moins 5 entreprises consultées pour chaque lot
 - Analyse des offres et négociation
 - Réunion d'information copropriétaires : financement global avec prix négociés
- Plans de financement individuels
 - Recensement des travaux privatifs et options individuelles (ex: fenêtres oscillo-battant, volets roulants..)
 - Pour chaque copropriétaire détermination des aides auxquels il est éligible
 - Envoi à chaque copropriétaire du programme de travaux collectifs et individuels et du plan de financement personnel
 - Permanence sur site pour rencontrer les copropriétaires et valider leurs choix de financement
- Suivi de la bonne exécution des Travaux
- Communication auprès des copropriétaires (réunions d'information, site internet de la Résidence)
- Réalisation des dossiers individuels de demande de subvention (ANAH notamment)
- Fourniture des attestations pour la mise en place des Eco PTZ, ses montants de crédit d'impôt à déclarer pour chaque copropriétaire